



M E T P A R K

Date de télétransmission :	27 mai 2026
Date de retour de l'acte :	27 mai 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260526-1389-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gwenaël LAMARQUE, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/03/06P

SPIC - Affectation des résultats 2025

Le compte financier unique du SPIC pour l'année 2025 a été adopté par le conseil d'administration le 26 mai 2026 avec :

- en section d'exploitation un excédent de 820.399,02 €,
- en section d'investissement un excédent de 2.881.861,73 €.

Compte tenu de ces éléments, les résultats cumulés à reporter s'élèvent à :

- pour la section d'exploitation : 9.370.821,62 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 820.399,02 € (résultat de l'exercice 2025) = excédent cumulé de 10.191.220,64 € à reporter au compte 002,
- pour la section d'investissement : -4.662.898,78 € (déficit cumulé à la clôture de

l'exercice précédent) + 2.881.861,73 € (résultat de l'exercice 2025) = déficit cumulé de -1.781.037,05 € à reporter au compte 001,

- un besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé corrigé des restes à réaliser) : 1.781.037,05 € + 1.054.553,54 € soit 2.835.590,59 €.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir pour le budget annexe :

- **entériner la dotation obligatoire en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement à hauteur de 2.835.590,59 € au compte 1068**
- **entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section d'exploitation de 7.355.630,05 € au compte 002,**
- **entériner l'affectation du déficit cumulé de la section d'investissement de 1.781.037,05 € au compte 001,**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mai 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT